

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'INFORMATION
ET DES POSTES ET TELECOMMUNICA-
TIONS

DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE
NATIONAL DES POSTES ET TELECOM-
MUNICATIONS

DECRET N° 80/303 /MININFO/PT

portant promotion au titre de
l'année 1978 des fonctionnaires
des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Postes et
Télécommunications (branche
administrative) de la République
Populaire du Congo;

LE MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

VISAS :

Vu la constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/ fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaire;

Vu le décret n° 59-8/FP du 24 Janvier 1959 fixant la
liste des cadres du personnel de l'Office National des Postes
et Télécommunications de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 59-11/FP du 24 Janvier 1959 fixant le
statut du cadre des Inspecteur Principaux des Postes et
Télécommunications de la République Populaire du Congo;

Vu le décret 62-130/MF du 9 Mai fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des cadres de la
République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62
du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlement
l'avancement des fonctionnaires;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre chef du Gouvernement.

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomina-
tion des Membres du conseil des Ministres.

Vu le décret n° 79/706 du 30/12/79 portant modification
des Membres du Conseil des Ministres ;-

.../...

Vu le décret n° 80/035 du 29 Janvier 1980 abrogeant le décret 79/148 du 30 Mars 1979 portant suspension des avancements des Agents de l'Etat pour l'année 1979;

Vu le décret n° 80/302 /Mininfo:pt du 18. Juillet. 1980 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1978, des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (branche administrative) de la République Populaire du Congo et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avancement à l'ancienneté à trois (3) ans;

D E C R E T E

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1978, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (branche administrative) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent (ACC : néant).

INSPECTEURS PRINCIPAUX

Au 2ème échelon

AHOUE OWANGO Albert	pour compter du 21-7-78	Brazzaville
TANGO Frédéric	pour compter du 7-7-78	Brazzaville

Au 4ème échelon

NGASSAKI Alphonse	pour compter du 16-1-78	Brazzaville
-------------------	-------------------------	-------------

Au 5ème échelon

BOYELA Antoine	pour compter du 1-8-78	Brazzaville
----------------	------------------------	-------------

INSPECTEURS GENERAUX

Au 1er échelon

NGOMA-POATY Bernard	pour compter du 21-6-78	Brazzaville
---------------------	-------------------------	-------------

Au 2ème échelon

LOULENDO Abraham	pour compter du 15-12-73	Brazzaville
MATHEY Albert	pour compter du 15- 1-79	-"-
NIANBI David	pour compter du 21- 6-78	Pointe-Noire

Au 3ème échelon

BALOUNDA Bernard	pour compter du 15-12-78	Brazzaville
KIELE Jules	pour compter du 15- 6-79	-"-
NTSIBA Matieu	pour compter du 20-10-78	-"-

.../...

ARTICLE 2.- En application des dispositions du décret n° 80/035 du 29 Janvier 1980 susvisé, cet avancement ne produit aucun effet financier.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué par tout où besoin sera.

Brazzaville, le 13 Juillet 1980

Par le Membre du Bureau Politique
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Membre du Bureau Politique
Ministre de l'Information et des
Postes et Télécommunications

Commandant Florent N T S I B A.

Le Membre du Comité Central
Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA

Le Membre du Comité Central,
Ministre des Finances,-

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS:

J.O.R.P.S.	1
D.F.P.	25
OFFIPOSTEL	28
CE/MININFO/PT	1
INTERESSE	11